



MURMUR & NATURE

Règlement intérieur

Parcours AVENTURE du lac des Graves

Pour de l'aventure en toute sécurité, respectes les règles du parc !

- ~ Le parcours aventure en forêt est un loisir sportif au même titre que le VTT, la via ferrata et l'équitation avec des risques inhérents à sa pratique. L'ergonomie de nos parcours, le matériel mis à votre disposition et le respect des consignes de sécurité qui vous sont transmises au moment du briefing atténuent les risques mais ne vous mettent pas à l'abri d'une ecchymose ou autre écorchure. Nos parcours ont volontairement une vocation familiale mais **vous restez seul responsable de vos réelles capacités physiques et de l'application stricte des consignes de sécurité données au moment du briefing.** Vous évoluez en autonomie responsabilisée sur nos parcours sous la surveillance discrète mais intransigeante de nos opérateurs sol.
- ~ Une taille minimum de 100cm chaussée est obligatoire pour accéder au parcours vert. Une taille minimum de 130cm chaussée est obligatoire pour accéder au parcours bleu départ situé sur le rocher. Pour les parcours violet, rouge et noir une taille de 140cm chaussée sont exigés. Les jeunes mineurs doivent obligatoirement se présenter à l'entrée du parc accompagné d'un adulte responsable. Une autorisation de participer à l'activité pour les mineurs non accompagnés devra être signé par un parent en cas d'absence de ceux-ci sur le parc.
- ~ En prévision de l'activité qui réclame un certain effort physique, chaque participant aura veillé à se nourrir suffisamment (sans excès).
- ~ Toute altération récente des capacités physiques (opération, accouchement, maladie grave, entorse, bris de membre, accident ayant entraîné un coma ou traumatisme crânien,) doit être impérativement signalée à l'accueil de nos sites. De même les personnes sensibles au vertige qui souhaitent essayer de dépasser ce handicap doivent le signaler afin qu'une surveillance accrue puisse être exercé durant leur évolution. Les personnes ayant des déficiences physiques ou intellectuelles qui ne leurs permettraient pas d'évoluer sur les parcours en toute sécurité doivent être encadrées par des personnes qualifiées, sans cet accompagnement spécifique elles ne pourront pas accéder aux parcours.
- ~ Une tenue adaptée à la pratique de l'activités extérieures est nécessaire avec au minimum une paire de chaussures de sport. Les cheveux longs doivent impérativement être attachés. Les foulards, colliers, bijoux et lunettes de confort doivent être retirés. Il est également impératif de ne pas garder d'objets dans les poches de pantalon ou veste (argent, téléphone, portables, canif...). En cas de perte ou de vol le parc ne pourra être tenu pour responsable.

- ~ Le matériel technique : baudrier, longes, mousquetons, poulie et casques répondent aux normes européennes. Cet équipement est vérifié par les opérateurs du parc après chaque utilisation. Tous les jours les opérateurs s'assurent du bon état de fonctionnement de chaque élément. L'utilisation d'un autre équipement que celui fourni par le parc n'est pas possible.
- ~ Un briefing sur les règles de sécurité et passage sous surveillance d'un opérateur sur le practice est obligatoire. Après validation de votre autonomie, par l'opérateur du briefing, vous pourrez accéder à l'ensemble des parcours du parc.
Chaque participant est ensuite responsable de l'application stricte des consignes présentées lors du briefing ainsi que du bon usage du matériel fourni sous peine d'être exclu du parc.
- ~ Le prêt d'un baudrier à l'intérieur du parc entre une personne ayant acquitté le droit d'entrée et un accompagnateur non payant est strictement interdit. A défaut, en cas d'accident notre responsabilité ne saurait être engagée, l'accidenté ayant délibérément enfreint la consigne et n'ayant pas participé au briefing. Toute personne surprise par nos opérateurs en train de procéder à ce type d'action sera expulsé du parc.
- ~ Dans tous les cas, il est interdit d'enlever le baudrier sur le parcours. En cas de nécessité la personne doit attendre d'être au sol pour enlever son baudrier et obligatoirement demander à un opérateur du parc de la rééquiper. Dans le cas contraire, tout incident ultérieur lié à une mauvaise utilisation du baudrier ne saurait impliquer notre responsabilité.
- ~ Nous nous réservons le droit de refuser l'accès ou d'exclure toute personne dont le comportement ne serait pas compatible avec l'esprit d'une activité familiale ou représenterait un gêne au bon fonctionnement voire une mise en danger pour elle ou pour autrui (ébrioité, non-respect des consignes de sécurité ou des personnes, dégradations ...)
- ~ **IMPORTANT** : tout manquement aux consignes de sécurité relevé par nos opérateurs lors de l'évolution sur les parcours entraînera un 1^{er} rappel à l'ordre, un second entraînant immédiatement l'arrêt de l'activité et l'exclusion du parc sans pouvoir prétendre à un remboursement.
- ~ Progression sur les sentiers : il est interdit de courir sur les sentiers et de sillonner la forêt en dehors des sentiers, ceux-ci sont praticables mais réclament votre vigilance (racines, terrains glissants,).
Les accompagnateurs non payants sont accueillis sous leur entière responsabilité.
- ~ Conditions climatiques : le parcours est praticable dans des conditions de sécurité optimale même en cas de pluie. Seuls les vents violents (plus de 50km/h) ou des orages (risque de foudre) entraînent la fermeture du parc pour votre sécurité.

CONDITIONS GENERALES DE SECURITE

Vous devez toujours être accroché sur le câble marqué en vert (ligne de vie) et suivre les consignes qui vous ont été données lors du briefing.

Sur les tyroliennes (marquage jaune) vous ne devez jamais mettre les mains sur les câbles ou la poulie durant la descente sous peine de graves blessures. Attendre l'arrêt complet pour lâcher les longes.

N.B L'acquiescement du droit d'entrée entraîne l'adhésion pleine et entière du présent règlement affiché à l'accueil du parc.